



Commune de
**Saint Jouin-
Bruneval**

REÇU, le :

09 JUIN 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/2015
à la **SOUS-PRÉFECTURE**
du **HAVRE**

L'an deux mille quinze, le 2 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 Mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUES, Mme Michèle LESAUVAGE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : Mme Réjane DEVAUX pour Mr Aurélien PAUL
Mr Patrice DELAMARE pour Mme Caroline VAIN

Absents excusés : Mr Arnaud DUPARC

Mme Virginie WALBROU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/05/2015

Date d'affichage : 28/05/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Convention avec la Centre Nautique Paul Vatine

(27/2015)

Rapporteur : M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

La commune de Saint-Jouin-Bruneval a créé un pôle nautique en 2009 afin de permettre aux saint-jouinçais de découvrir gratuitement la voile et d'autres activités nautiques ; cela permet également de proposer une offre variée à l'ensemble des utilisateurs de la plage de Saint-Jouin-Bruneval.

Pour exploiter le pôle nautique durant la saison estivale, la commune fait appel aux services du Centre Nautique Paul Vatine.

La nature des relations entre la commune et le Centre Nautique Paul Vatine fait l'objet d'une convention.

Après lecture de la convention, le conseil municipal déclare en accepter les conditions et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,
Le Maire

